

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FÉVRIER 2019

Présidente: Mme BRICHEZ, Maire

Étaient présents : Mme BRICHEZ – M. HUGUET - M. GAUTIER - Mme HENSER-MARTIN - M. GAUDEFROY - M. MECHEMECHE – M. MORANDEAU

Absents excusés : Mme DRICI (procuration à M. GAUTIER) – Mme CHARLES (procuration à M. HUGUET) - M. DELPLANQUE (procuration à M. GAUDEFROY)

Absents : M. DEFROCOURT - M. LANTHIEZ

Secrétaire de séance : M. GAUTIER

1/ Considérant la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'Adjoint technique territorial permanent, Echelle C1, à temps non complet pour une durée de 20 heures hebdomadaires, en raison de la réduction de la durée du service du périscolaire, le Conseil Municipal décide de porter, à compter du 1^{er} mars 2019, de **20** heures à **18** heures le temps hebdomadaire moyen de travail dudit emploi.

2/ Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le Receveur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3/ Le quorum n'étant pas atteint pour le vote du compte administratif, ce point sera inscrit à l'ordre du jour d'une réunion ultérieure ainsi que l'affectation du résultat.

4/ Sont votées, à l'unanimité, les subventions ci-dessous :

	Montant
Association des Anciens Combattants de Bury et Environs (UMRAC)	120,00 €
MNT (Maintien de salaire)	210,00 €
MNT (Mutuelle du personnel)	170,00 €
Association sportive du Collège Romain Rolland de Mouy	100,00 €
Union Nationale des Combattants Section de Mouy	120,00 €
US MOUY JUDU JUJITSU TAÏSO	100,00 €
CCAS de HONDAINVILLE	6 004,00 €

5/ L'article L. 2123-12 du Code Général des Collectivités Territoriales précise qu'un tableau récapitulatif des actions de formation des élus, financées par la Collectivité, est annexé au compte administratif et qu'un débat annuel a lieu sur la formation des élus.

Conformément à ces dispositions, le tableau des formations 2018 s'établit comme suit :

NOM DE L'ÉLU	THEME	LIEU	DATE	MONTANT DES DÉPENSES
BRICHEZ Michèle	Animaux domestiques et sauvages sur le territoire de la Commune	BEAUVAIS	09.11.2018	70,00 €
DEFROCOURT Maurice	Animaux domestiques et sauvages sur le territoire de la Commune	BEAUVAIS	09.11.2018	70,00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

↳ **Prend acte** du bilan de formation des élus 2018

↳ **Se prononce** favorablement sur les perspectives de formation pour l'année 2019.

DIVERS - INFORMATIONS

✓ Les 6 pupitres touristiques ont été posés.

✓ Tous les 2 jours, des mesures sont effectuées en Mairie, afin de déterminer la teneur en chlore de l'eau du robinet, à l'aide d'un photomètre appartenant au S.I.A.E.P. de Hermes. Les résultats sont de l'ordre de 0,12 mg/l.

✓ Madame **BRICHEZ** commente le document de valorisation financière et fiscale 2018 établi par la Trésorerie de Mouy, qui présente une étude financière synthétique de la commune.

Fait à HONDAINVILLE, le 19 février 2019

Le Maire,

Michèle BRICHEZ